

OAP Zone 1AUA - Rue de la Fontaine

Densité minimale : 30 log/ha
Superficie : 1,1 ha



-  Périmètre de l'OAP
-  Vocation principale d'habitat
-  Accès à la zone à créer / aménager
-  Principe de continuité modes doux à développer
-  Sécurisation de l'accès à la zone + Elargissement de voie à prévoir
-  Assurer une intégration paysagère harmonieuse du nouvel espace urbanisé (transition paysagère)
-  Recul inconstructible de 30 mètres depuis l'axe du ruisseau temporaire, afin de garantir un fond de parcelle libre de construction
- Clôtures pleines interdites en fond de parcelles (pour garantir la libre circulation des eaux).
- Utilisation d'essences exotiques interdites.

Si la zone n'est pas aménagée dans le cadre d'une opération d'ensemble, chaque opération successive devra respecter les densités minimales prévues sur le secteur.